

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL476

présenté par

Mme Untermaier, Mme Pires Beaune, Mme Karamanli, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac,  
M. Carvounas, Mme Battistel et M. Potier

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« neuf »,

le mot :

« six ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialiste vise à ramener le délai d'élaboration du pacte de gouvernance de 9 mois à 6 mois.

Si cette élaboration mérite de s'inscrire dans une certaine durée, il serait contre-productif qu'elle prenne trop de temps et empêche l'EPCI d'exercer pleinement les missions qui sont les siennes.

A ce titre, le délai de 6 mois semble raisonnable.

Tel est le sens de cet amendement.